MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : C3684 - MOTO CLUB DU PECH AURIOL
N° d'épreuve FFM : 42
E-mail : oli.busc@orange.fr
Date : 18-19 février 2023
Téléphone : 06 81 55 97 88
Lieu : Rennes les Bains (11)
Organisateur technique : 327118 - M BUSCAIL OLIVIER

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	FFM - M LHERMET DANIEL	Licence : 015722
Délégué FFM (Président du Jury)	FFM - M DUBOIS DIDIER	Licence : 163447
Membre du Jury	LMOC - M BONNAFOUS HENRY	Licence : 260827
Membre du Jury	LMOC - M BECRET JEAN-MICHEL	Licence : 034559
Commissaire technique responsable	FFM - M TRAVERSA DIDIER	Licence : 126173
Responsable du chronométrage	FFM - Mme LANCIEN VERONIQUE	Licence : 152896

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

	CATÉGORIE	AGE MINI*	AGE MAXI*	PLAQUES	NUMÉROS
MOTO	**Elites :** Open Juniors	15 ans 15 ans	/ 23 ans		
MOTO	**Nationaux :** N1 [125 2T / 250 4T] N2 [250 2T / 450 4T] N3 [+250 2T / +450 4T]	15 ans	/		
MOTO	Jeunes	15 ans	17 ans		
MOTO	Espoirs		21 ans		
MOTO	Vétérans	37 ans	/		
MOTO	Super-Vétérans	47 ans			
MOTO	Féminines	15 ans			
MOTO	Soft				
MOTO	Licence 1 manifestation				

LICENCES ADMISES :

NCO / INTER / LUE / NJ3

Les licences à la journée sont acceptées mais les pilotes ne marqueront pas de point au championnat.

*MOTO :
L'âge minimum et maximum est au 1er janvier de l'année en cours.

*KIDS :
Les pilotes devront avoir l'âge minimum la veille de l'épreuve. L'âge maximum ne devra pas être atteint au 1er janvier de l'année en cours.

KIDS	Catégorie 1	11 ans	13 ans	85cc 2T ou 150cc 4T	
KIDS	Catégorie 2	13 ans	16 ans	85cc 2T ou 150cc 4T	
KIDS	Catégorie 3	13 ans	16 ans	125cc 2T ou 250cc 4T	
KIDS	Catégorie 4 - Féminines	Open catégorie 1/2/3		/	/

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (*75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place*)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur Louis Colombier**

Nombre de secouristes **6**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche ..... **Quillan (11)**

Temps de trajet (en min) ..... **25 min**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ..... **Pech Auriol**

Adresse ..... **Ferme de la Cabanasse, 11190 Rennes les Bains**

CAPACITÉ MOTO : **270**
(maximum 30 par km)

CAPACITÉ KIDS : **270**
(maximum 30 par km)

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **9 300 m**

Largeur minimum de la piste ..... **2 m (70%)**

Nombre d'OCP* **7**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
DATE : 10/01/2023	DATE : Le 12/01/2023 PO/ Benoit Lagarrigue	DATE : 19/01/2023 NUMÉRO : 23/0043
MOTO CLUB DU PECH AURIOL FERME DE LA CABANASSE 11190 RENNES LES BAINS TEL: 0681259780	AS LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE 74 Avenue Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00 ffm@ffmoto.org ffmoto.org

ENDURO

CDF CROSS-COUNTRY

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Moto-Club : C3684 - MOTO CLUB DU PECH AURIOL
Date : 18-19 février 2023
Lieu : Rennes les Bains (11)

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

SAMEDI

9h30 à 11h00	Contrôles Administratifs et Techniques Kids
11h15	Briefing Kids
11h30 à 12h15	Reco + Sprint Test Kids
13h00 à 13h45	1ère Manche Kids –13 ans et Féminines
13h00 à 14h15	1ère Manche Kids +13 ans
15h00 à 15h45	2ème Manche Kids –13 ans et Féminines
15h00 à 16h15	2ème Manche Kids +13 ans
16h45	Podium Kids
17h30 à 19h00	Contrôles Administratifs et Techniques Moto

DIMANCHE

7h30 à 8h45	Contrôles Administratifs Moto
7h30 à 9h00	Contrôles Techniques Moto
09h30	Briefing Moto
10h00 à 11h30	Reco + Sprint Test Moto
12h25	Mise en grille Championnat Moto
12h45 à 15h45	Cross-Country Moto (2h Jeunes, Féminines, Soft) (3h Elite, Nationale)
16h30	Podium Moto

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

PLAN

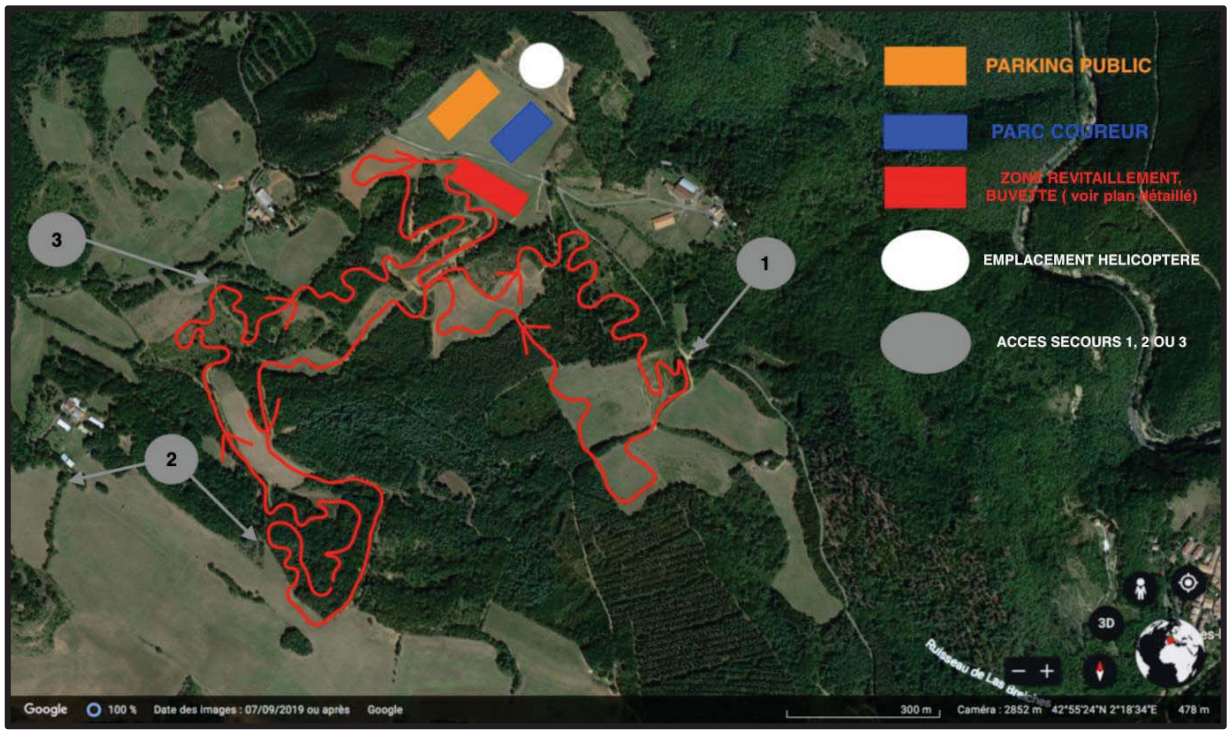

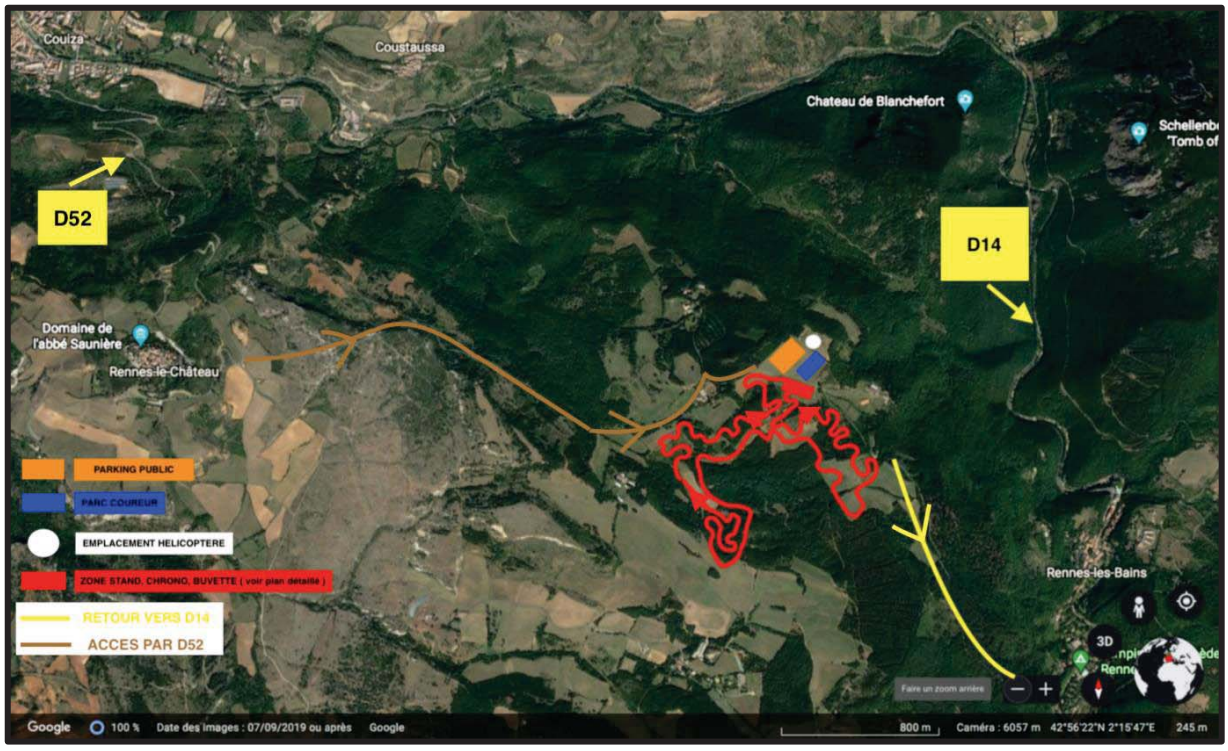

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

SITUATION GEOGRAPHIQUE

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB DU PECH AURIOL
FERME DE LA CABANASSE - 11190 RENNES-LES-BAINS

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n°**11069700604** garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CROSS COUNTRY** se déroulant à **PECH AURIOL** du **18/02/2023** au **19/02/2023.**

Cette attestation est valable du **18/02/2023** à **7:00** au **19/02/2023** à **19:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport,** qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **Strasbourg** , le **11 janvier 2023**

Pour la société,

AXA France
26/28 Avenue du Rhin
67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 44 60 00

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle Dont frais d'urgence	500 000€ 50 000€	Néant Néant
- Préjudice écologique accidentel Dont frais de prévention du préjudice écologique	500 000€ 50 000€	Néant Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme